

## La Métropole du Grand Paris adopte son budget 2025 !

Communiqué de presse  
Paris, le lundi 7 avril 2025

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni ce lundi 7 avril 2025 sous la présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Sur présentation de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne, ainsi que d'Ariel WEIL, Conseiller métropolitain délégué au Budget, le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés le budget 2025 à l'issue d'échanges constructifs de chacun des groupes politiques, après avoir reçu un avis favorable de la Commission des Finances présidée par Gilles CARREZ.

Ce budget traduit la volonté de la Métropole de maintenir au mieux ses actions au service de ses 130 communes dans un contexte de fortes contraintes sur ses ressources sous l'effet des mesures nationales de redressement des finances publiques et notamment d'une baisse importante des dotations perçues. La Métropole s'attachera à mobiliser prioritairement les moyens dont elle dispose en investissement au profit des projets portés par les maires de la Métropole dans le cadre des programmes qu'elle a mis en place (Fonds d'Intervention Métropolitain, Fonds Equipements structurants, Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien au commerce, à l'Artisanat et aux Services, Fonds Energie, Fonds Biodiversité, Innover dans la Ville, Plan Vélo Métropolitain ...).

Par ailleurs, en 2025, la compétence GEMAPI montera en puissance et s'appuiera sur un produit de la taxe GEMAPI de 40 M€, soit 5,4 € par habitant. La Métropole du Grand Paris, dont l'action est jumelée à Seine Grands Lacs, poursuivra ses actions en faveur d'une solidarité territoriale de l'aval vers l'amont mais tout autant de l'amont vers l'aval pour limiter l'effet des inondations.

Au cours de la séance, la majorité des délibérations a été adoptée parmi lesquelles :

### ❖ Transition écologique et énergétique

#### **1. Révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : la Métropole agit contre les nuisances sonores**

Avec 950 000 habitants métropolitains exposés à des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires, la lutte contre les nuisances sonores constitue un véritable enjeu de santé publique. Depuis 2014, 700 actions ont déjà été menées par la Métropole du Grand Paris en faveur de la réduction du bruit routier.

Conformément à la réglementation européenne, le PPBE de la Métropole doit être révisé tous les 5 ans. Ainsi, la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour la période 2025-2029, portée par Didier GONZALES, Conseiller métropolitain délégué à la GEMAPI et à la lutte contre les nuisances sonores, s'articule autour de trois axes :

- La réduction de l'exposition au bruit via des aménagements et financements dédiés ;
- Une meilleure coordination des acteurs de l'environnement sonore ;
- Le renforcement de l'information et de la sensibilisation du public ;

Une consultation réglementaire de deux mois, s'adressant au grand public, aux communes et parties prenantes, est ouverte sur le site de la Métropole avant adoption définitive du PPBE.

## **2. Rénovation énergétique des écoles : la Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires s'engagent avec EduRénov**

Après avoir déjà financé 475 projets de rénovation énergétique via le Fonds d'Investissement Métropolitain pour 151 M€, la Métropole du Grand Paris a lancé en janvier 2024 un plan de rénovation des écoles pour améliorer la performance énergétique des bâtiments scolaires et favoriser leur adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, la Banque des Territoires mettra à disposition de la Métropole les ressources de son programme EduRénov.

Sur présentation d'Éric CESARI, Vice-président délégué à la Stratégie, aux Partenariats Institutionnels et à la Coordination des Services Publics Urbains, la Métropole s'associe avec la Banque des Territoires pour proposer en plus aux communes des prêts à taux bonifiés, pour accélérer la rénovation thermique du patrimoine scolaire métropolitain.

### **❖ Innovation et numérique**

## **3. La Métropole du Grand Paris vote une stratégie d'Intelligence Artificielle pour ses communes**

Après avoir mené avec succès des expérimentations d'intelligence artificielle avec plusieurs de ses communes, la Métropole du Grand Paris formalise sa démarche en adoptant sa première stratégie dédiée à l'IA, souhaitée par le Président Patrick OLLIER : elle propose d'accompagner ses 130 communes dans le déploiement et l'usage de cette technologie innovante à travers notamment un nouveau programme ambitieux baptisé « Appropriation Métropolitaine », visant à déployer des projets IA à grande échelle.

Sur présentation de Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique, une stratégie ambitieuse articulée autour de deux objectifs :

- Accélérer l'usage de l'intelligence artificielle par les communes métropolitaines ;
- Développer sur le territoire métropolitain un écosystème public et privé de référence en matière d'IA urbaine et territoriale ;

### **❖ Développement économique et attractivité**

## **4. Lancement du programme « Escales touristiques métropolitaines »**

La Métropole du Grand Paris lance le programme « Escales touristiques métropolitaines », porté par Luc CARVOUNAS, Vice-Président délégué au Tourisme, pour valoriser les cours d'eau (rivières, canaux et lacs) qui traversent ses 78 communes. Doté d'une enveloppe de 2 M€ en 2025, ce dispositif vise à accompagner techniquement et financièrement les communes dans le développement d'aménagements, d'animations et de services favorisant le tourisme et les loisirs fluviaux. Inscrit dans la feuille de route tourisme adoptée en 2023, ce programme ambitionne de renforcer l'identité métropolitaine en affirmant le rôle structurant des rivières et canaux, tout en créant de nouvelles dynamiques économiques et touristiques. La première édition, encadrée par une charte d'engagement, sera déployée sur trois ans.